



COMMISSION SPORTIVE JEUNES

SAISON 2025/2026

PV N°18

En distanciel ce jour le 24/09/2025 pour le pôle foot à 5.

Présents : FERNANDEZ Marie-France - BIANCUZZI Wilfried - FARGEOT Gary

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Début de la réunion : 10H Fin de la réunion : 17H30

La commission exploite et valide les retours de la première journée U9 « La Rentrée du Foot » du 20 septembre 2025.

10 plateaux se sont déroulés avec plus ou moins participation des clubs, en moyenne 6 à 7 équipes sur 8 prévues.

Tous les clubs ont retourné leurs documents en temps voulu.

6 clubs se sont rajoutés - 1 modification sur secteur est faite.

Un contrôle détaillé des licences est effectué relevant plusieurs clubs en infraction. Un rapport détaillé est fait.

RAPPEL : les clubs doivent consulter le FAL régulièrement

Le Pôle Foot à 5